

cription de la finance. D'aucuns ont voulu savoir ce que nous entendons par conscription de la finance, et afin de n'être pas pris à l'improviste nous avons défini ainsi, d'une façon définitive et concrète, ce que nous entendons par conscription de la finance. Qu'on me permette de consigner ces quelques lignes au hansom.

Nous préconisons la conscription de la finance :

a) Au moyen de la création conjuguée par l'Etat du crédit et des devises nécessaires, avec une réglementation précise des prix, de manière à éviter toute hausse dangereuse des prix qui amènerait l'inflation;

b) En empruntant à l'étranger aux seules fins d'obtenir les marchandises et les services nécessaires que notre peuple ne peut fournir;

c) En mettant l'embargo sur le capital et les capitaux fixes à partir de la date de la déclaration de guerre;

d) En exigeant que les institutions et sociétés financières révèlent toutes les réserves secrètes existant à la date de la déclaration de guerre, et que lesdites réserves soient immédiatement conscrites par l'Etat.

e) En décrétant des impôts fortement progressifs sur le revenu et les profits.

f) En décrétant que toute évasion dans ce domaine sera jugée un délit constituant une trahison.

Voilà nos principes en ce qui concerne la conscription de la finance. Les mêmes principes devraient s'appliquer à l'industrie. Quand nous préconisons l'enrégimentation en temps de guerre aussi bien qu'en temps de paix, est-ce à dire que nous voulons la dictature? Pas du tout. Nous proposons simplement une méthode efficace de contrôler la distribution des produits en notre possession à l'heure actuelle.

Nous comprenons tous qu'en parlant ce soir, chacun de nous retarde la déclaration de guerre par notre pays, car le premier ministre s'est exprimé très clairement cet après-midi sur cette question, et il attend maintenant que le Parlement décide quelle politique nous allons suivre. Pour ma part, je n'ajouterai pas grand'chose, bien que l'on pourrait parler longtemps sur cette question. Je me contenterai de dire en terminant: Nous avons pris cette attitude parce que nous croyons qu'elle est dans le meilleur intérêt de notre pays. Pour ma part, je ne puis rien faire de mieux que d'offrir mes services au ministre de la Défense nationale et je le fais ici même dans l'intention de me conformer à tout usage qu'il jugera bon d'en faire. Voilà l'attitude que nous prenons au sein de notre groupe. Bien que nos mains, selon la parole de M. Churchill, puissent poser des actes de guerre, nos cœurs seront en paix si nous accomplis-

sons notre devoir. Nous accomplissons notre devoir et nous avons bien l'intention de voir à ce que les autres accomplissent aussi le leur. (Texte)

M. G. H. HÉON (Argenteuil): Monsieur l'Orateur, j'avais d'abord résolu de m'exprimer en langue française. Cependant, vu l'importance du sujet à traiter et l'opportunité d'être immédiatement compris par tous les honorables membres de la Chambre, au cas où quelqu'un désinerait m'interpeller ou me reprendre, je parlerai en langue anglaise, l'une des deux langues officielles dont se servirent le roi et la reine du Canada lors de leur récent passage dans notre pays.

(Traduction)

Monsieur l'Orateur, la nation canadienne, libre et autonome, se trouve aujourd'hui dans l'une des situations les plus graves auxquelles elle ait encore eu à faire face. Bien que des problèmes urgents et importants restent encore sans solution dans notre pays, une décision a été prise pour nous et, par suite de cette décision, tous les loyaux Canadiens doivent obéir, peu importe qu'elle soit ou ne soit pas conforme à leurs propres opinions. Par suite de cet engagement, nous nous trouvons aux côtés de l'Angleterre, de la Pologne et de la France dans la lutte qu'elles livrent à Herr Hitler et à ses aventuriers qui cherchent à dominer le monde par la force brutale.

Les opinions ont différé et diffèrent encore au sujet de cette si importante décision. Nous ne pouvons, cependant, à ce stage, ne pas nous rendre profondément compte que nous devons faire preuve de la plus grande modération dans nos expressions d'opinions et que nous devons tous rester calmes et posés. Les hommes publics des deux nationalités, dans le domaine fédéral, provincial ou municipal, qui chercheront à faire servir à leur avantage politique cette situation extrêmement dangereuse et qui, pour arriver à cette fin, se plairont à attiser publiquement la flamme de l'antagonisme entre les races ou de la division des allégeances, sont des traîtres envers le Canada. Ils le sont parce qu'ils cherchent à détruire tout le Canada lui-même, que des générations de Canadiens français et anglais ont édifié avec tant de peine au cours des 150 dernières années.

Je tiens pour aussi coupables les apôtres de propagande qui faussent le principe en jeu et qui impriment ou prononcent des paroles de nature à inspirer de la crainte aux femmes et aux enfants du Canada. Nos gens n'ont pas besoin d'être convertis à l'idée de la présente guerre, et la propagande ridicule ne les aidera pas à décider en quoi consiste leur devoir. La liberté doit régner dans l'esprit et le cœur de tous les Canadiens, particulièrement à ce moment-ci, car aucune réaction